



CC Terres de Bresse (Siren : 200071538)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Cuisery
Arrondissement	Louhans
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Stéphane GROS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue de Wachenheim
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71290 CUISERY
Téléphone	
Fax	
Courriel	comcom@terresdebresse.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 998
-----------------------------	--------

Densité moyenne 57,85

Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Bantanges (217100189)	561
71	Baudrières (217100239)	999
71	Brienne (217100619)	487
71	Cuisery (217101583)	1 622
71	Huilly-sur-Seille (217102342)	357
71	Jouvençon (217102441)	448
71	L'Abergement-de-Cuisery (217100015)	828
71	L'Abergement-Sainte-Colombe (217100023)	1 263
71	La Chapelle-Thècle (217100973)	492
71	La Frette (217102060)	248
71	La Genête (217102136)	582
71	Lessard-en-Bresse (217102565)	567
71	Loisy (217102615)	690
71	Ménetreuil (217102938)	420
71	Montpont-en-Bresse (217103183)	1 108
71	Ormes (217103324)	490
71	Ouroux-sur-Saône (217103365)	3 218
71	Rancy (217103654)	618
71	Ratenelle (217103662)	381
71	Romenay (217103738)	1 752
71	Saint-Christophe-en-Bresse (217103985)	1 072
71	Saint-Germain-du-Plain (217104207)	2 392
71	Savigny-sur-Seille (217105089)	398
71	Simandre (217105220)	1 761
71	Tronchy (217105485)	244

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

compétence supplémentaire : - Aménagement et entretien d'un espace naturel « Les Prés de Ménetreuil » (lieu-dit Bas de Sâne à Ménetreuil). (CC3S) - Exploitation, entretien et aménagements d'ouvrages hydrauliques existants. - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels, visé au 11° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement. - Animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques, visé au 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Sanitaires et social

- Action sociale

? Actions sociales d'intérêt communautaire : ? Organisation, gestion et animation d'accueils de loisirs sans hébergement. La compétence périscolaire reste de compétence communale ; aménagement, entretien et fonctionnement d'un bâtiment de loisirs « Espace enfance jeunesse » à Cuisery et du Multi accueil de Saint-Germain du Plain; ? Organisation, gestion et animation d'accueils de la petite enfance ; ? Organisation, gestion et animation d'accueils seniors

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

? Organisation, gestion et animation de relais assistantes maternelles ;

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance des programmes définis dans le contrat de ville participation au réseau Violences Intra Familiales (VIF)

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire / politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Compétences optionnelles : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</i> <i>Compétence supplémentaire : - Recensement, protection et valorisation du patrimoine naturel et architectural et des activités de loisirs d'intérêt communautaire. (CCPDB)</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.</i>
- Politique du logement social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Compétences supplémentaires : NTIC : aménagement numérique : compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, laquelle recouvre : - l'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de 3° et 15° de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques ; - l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou rachat d'infrastructures et de réseaux existants ; - la mise à disposition des infrastructures ou réseaux des opérateurs utilisateurs de réseaux indépendants ; - l'exploitation des réseaux de communications électroniques ; - sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals. (CC3S, CCPDB)</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Compétences obligatoires : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Compétences optionnelles : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres <i>Compétences supplémentaires : - Gestion et entretien d'une recette-perception à Cuisery. (CC3S) - Création, aménagement et promotion d'un réseau de sentiers de randonnée pédestre et V.T.T. d'intérêt communautaire. (CCPDB)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SI de collecte et d'élimination des déchets de Bresse Nord (200053122)	SM fermé	30 375
39	EPAGE Seille et affluents (200098333)	SM fermé	161 306
71	SM de la Bresse Bourguignonne (200023901)	SM fermé	68 633
71	SIVOM du Louhannais (200075307)	SM fermé	42 562
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 560 672

71	SIVU aménagement des bassins versants de la région de Cuisery (200079424)	SM fermé	39 370
71	SM d'aménagement des bassins versants de la Tenarre et de la Noue (200079267)	SM fermé	62 020

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)